



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00726710-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents à l'hôtel de Ville :* Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :* Mme Elise AEBISCHER,

*Étaient absents :* Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

*Procurations de vote :* Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 33 - Action Solidarités et Finances - Emprunt au Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n° 2023/007267

## Action Solidarités et Finances

### Emprunt au Centre Communal d'Action Sociale

**Rapporteur** : M. Anthony POULIN, Adjoint

**Résumé :**

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les emprunts que le CCAS projette de réaliser pour financer les investissements 2023 de son Budget principal et de son Budget Résidences autonomes.

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Le CCAS souhaite contracter deux emprunts, nécessaires au financement de ses investissements 2023, pour son Budget principal et son Budget Résidences autonomie.

**Le besoin actuel est estimé à 850 000 € pour le Budget principal et à 410 000 € pour le Budget Résidence autonomie, au maximum.**

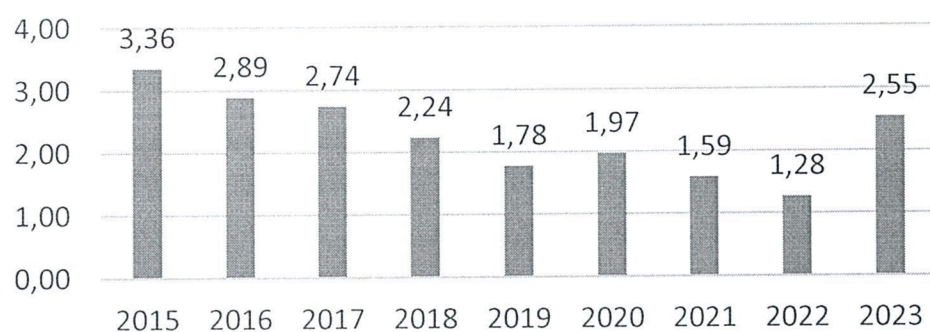
**Le CCAS sollicitera systématiquement des banques des offres éco-responsables et / ou socialement responsables, en sus des offres « classiques ».**

Les conditions sont les suivantes :

Durée d'amortissement <b>maximum</b>	20 ans
Amortissement	Mensuel, Trimestriel ou Annuel
Taux	Selon les conditions proposées, fixe de préférence ou à défaut variable

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement faible et très sécurisé, la totalité de son encours étant à taux fixe. L'encours a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en raison de l'emprunt de 1,55 M€ contracté en 2022 pour le financement des travaux du siège social. Toutefois, celui-ci reste à un niveau limité et inférieur à celui de 2015.

### Encours de dette au 1er janvier 2023, tous budgets, en millions d'euros



La méthode de détermination de l'emprunt d'équilibre est la suivante :

Budget Principal			
	Dépenses	Recettes	
Dépenses d'équipement (projection)	2 702 000		
Remboursements d'emprunt	191 146		
Amortissements		502 194	
Virement à l'investissement		700 000	
FCTVA attendu en 2023		130 000	
Résultat N-1		320 108	
Subvention Région		400 000	Solde
<b>TOTAL</b>	<b>2 893 146</b>	<b>2 052 302</b>	<b>- 840 844</b>

RESIDENCES AUTONOMIE		
	Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement (projection)	610 000	
Remboursements d'emprunts	86 000	
Reprise subventions transférables	100 500	
Amortissements		262 500

FCTVA attendu en 2023		40 000	
Résultat 2022		68 100	
Subvention d'équipement		19 709	Solde
<b>TOTAL</b>	<b>796 500</b>	<b>390 309</b>	- 406 191

L'emprunt d'équilibre du Budget principal a été arrondi à 850 000 €, et celui des Résidences autonomie à 410 000 €.

Le besoin d'emprunt du Budget principal est notamment lié à la prise en compte des révisions de prix pour les travaux du siège, estimées à 181 000 € environ pour l'ensemble des lots, et aux investissements 2023 : notamment le renouvellement de véhicules pour 93 000 €, l'achat de mobilier pour le siège pour 50 000 €, le versement d'une subvention d'équipement à Grand Besançon Métropole pour les investissements informatiques commun d'un montant de 131 000 € et divers travaux pour 91 000 €.

S'agissant du Budget Résidences autonomie, le besoin d'emprunt est lié aux investissements 2023, en particulier la rénovation complète d'appartements de résidents afin qu'ils correspondent davantage à leurs besoins en termes de confort et d'agencement. Le coût de ces rénovations complètes est d'environ 411 000 €. L'effort financier consenti par le CCAS afin de moderniser son parc est donc conséquent, car ces opérations se poursuivront au cours des prochaines années, sous réserve du vote du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) par le Conseil d'Administration du CCAS.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT